

Bamako, le 17 février 2014

**Le Secrétaire Général du Conseil National
de l'Ordre des Médecins du Mali**

//-

Tous les Médecins du Mali

Objet : Appel à candidature

Chers Confrères,

Dans le cadre du renouvellement du Bureau du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali (CNOM), qui arrive à terme en Mars 2014, le Président du CNOM lance un appel à candidature à l'adresse de tous les médecins du Mali.

Seuls sont électeurs et éligibles, les médecins régulièrement inscrits à l'Ordre et à jour de leurs cotisations et non frappés par une des incompatibilités prévues par la loi en vigueur.

Conformément à la loi en vigueur, **nous invitons les futurs candidats à nous faire parvenir leur dossier de candidature**. Ce dossier comporte une demande manuscrite timbrée à 200 F CFA à faire enregistrer au Siège des Ordres Professionnels de la Santé sis au Quartier du Fleuve dans la Cour du Service d'Hygiène, BP. E 674 Bamako.

Le dernier délai de dépôt est fixé au 28 Février 2014 à 16 heures précises ; pour les médecins de l'intérieur, le dépôt se fera auprès des Conseils Régionaux ou le cachet de la poste faisant foi.

NB: Il est rappelé aux médecins que les démarches de candidature et d'électeur sont à titre purement personnel. Par conséquent, aucune intervention par tierce personne ne sera autorisée.

L'Assemblée d'élection se tiendra deux mois après la clôture des candidatures. Sur la base de la liste des candidats qui vous sera soumise par une autre correspondance, vous serez conviés à choisir les futurs membres du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali.

Le CNOM prendra toutes les dispositions pour établir la liste électorale, qui sera disponible auprès de tous les Conseils Régionaux. Il exhorte tous les médecins à ce mettre à jour de leur cotisations afin de figurer sur ladite liste.

Le vote par correspondance sous pli fermé est permis aux médecins empêchés et à ceux éloignés de Bamako. Les votes par correspondance sont enregistrés au Secrétariat de l'Ordre au plus tard 24 heures avant la tenue de l'Assemblée d'élection.

La liste définitive des candidats fera l'objet d'une délibération du Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali.

Pour le Conseil National
Le Secrétaire Général

Dr Djibril COULIBALY

Ampliations :

MS 1P/C
IS 1P/Info
Archives 1